
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 7 juin 2022 à 19 h 30
Salle Madeleine-Lahaye 500, montée de l'Église, L'Île-Bizard**

PRÉSENCES :

Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Richard BELANGER, Conseiller d'arrondissement
Madame Danielle MYRAND, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Stéphane CÔTÉ, Maire d'arrondissement
Monsieur Alain WILSON, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Trevor LANE, Directeur des travaux publics
Monsieur Pierre Yves MORIN, Directeur d'arrondissement
Madame Edwige NOZA, Secrétaire d'arrondissement
Monsieur Sylvain PROVENCHER, Directeur de l'aménagement urbain et services aux entreprises
Madame Louise RICHARD, Directrice de la culture, sports, loisirs et relations avec les citoyens

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

10 - Ouverture de la séance

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 30.

Annonces du maire

Le maire d'arrondissement, monsieur Stéphane Côté, souhaite la bienvenue à la séance du conseil d'arrondissement et salue la fin des mesures d'urgence et la reprise des activités. Il invite les citoyens à consulter le tout nouveau journal de l'arrondissement pour découvrir une panoplie d'information sur les activités et les services offerts par l'arrondissement aux citoyens. Il remercie tous ceux qui ont participé à la rédaction de la première édition du journal du nouveau conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève.

Il passe par la suite en revue les activités sportives et culturelles qui se tiendront dans l'arrondissement au cours de l'été. Il rappelle entre autres, la journée du Golf des citoyens, qui se tiendra le 12 juillet prochain au Club de Golf Saint-Raphaël.

Comme à chaque année, le concours *Maisons fleuries* est de retour. Il rappelle que la période d'inscription est débutée et se poursuit jusqu'au 31 juillet. Le maire annonce le premier spectacle de musique de la saison estivale dans le cadre des *Rendez-vous des arts*, du diffuseur officiel *La Salle Pauline Julien* qui se tiendra le 29 juin à 19 h au parc Eugène Dostie.

Il propose par la suite de participer aux visites patrimoniales organisées par *La Société de patrimoine et d'histoire de L'Île-Bizard - Sainte Geneviève*.

Par la suite, il fait quelques rappels en matière de protection contre la fraude, de sécurité routière et de maintien de la propreté des lieux fréquentés par les enfants.

Dans un premier temps, il demande aux automobilistes de respecter la signalisation sur le pont et aux cyclistes d'emprunter la piste cyclable du côté ouest du pont et d'éviter la voie réservée aux véhicules.

Il rappelle que les jeux d'eau sont destinés aux enfants et d'éviter d'y amener les animaux de compagnie.

Il signale de nombreuses courses de voiture sur L'Île-Bizard et demande la collaboration des citoyens pour limiter ce fléau en prenant des vidéos ou photos des plaques d'immatriculation et en le signalant à la police.

Également, il invite les citoyens à la vigilance lors de sollicitation porte-à-porte et avise qu'un vendeur doit obtenir une autorisation de l'arrondissement pour faire de la sollicitation.

Il poursuit, en invitant les citoyens à maintenir des relations de bon voisinage, notamment, en évitant les nuisances causées par le bruit à des heures tardives. Il compte sur la bonne collaboration de tous.

Ensuite, il annonce la phase II de la construction du pont, soit la démolition du pont actuel.

Enfin, il souligne sa rencontre avec la mairesse de l'arrondissement de Rivière-Des-Prairies – Pointe-aux-Trembles et vice-présidente du comité exécutif, responsable des grands parcs, madame Caroline Bourgeois, dans le but de bonifier certains éléments du paysage humanisé avant qu'il n'obtienne un statut permanent. À ce sujet, il souhaite une rencontre avec le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur Benoit Charrette.

En dernier lieu, il expose brièvement la situation budgétaire de l'arrondissement. D'ailleurs, il annonce qu'une rencontre est prévue prochainement avec la présidente du comité exécutif, madame Dominique Ollivier, afin d'amorcer des discussions pour une révision du budget de l'arrondissement.

CA22 28 120

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève du mardi 7 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

Le maire d'arrondissement cède la parole au lieutenant Francis Nadeau, du poste de quartier 3 du Service de police de la Ville de Montréal.

Il rappelle certains faits des dernières semaines sur le territoire de l'arrondissement :

- Augmentation de 98% de vols de véhicules depuis 2021;
- Affectation de ressources policières et cadets policiers pour contrer les incivilités, effectuer la patrouille dans les parcs et lors de festivités ainsi que pour la surveillance des commerces;
- Enquêtes criminelles en cours concernant les incendies de véhicules;
- Tenue d'opérations de sécurité routière à l'égard des piétons, cyclistes et contre l'alcool au volant;
- Opérations concernant les stationnements pour personnes handicapées;
- Opérations contre les excès de vitesse à plusieurs endroits à L'Île-Bizard, du 10 au 16 juin;
- Rencontres avec des personnes âgées par des agents policiers socio communautaires du poste de quartier 3 au mois de mai, dans le cadre du *Projet Solitude*;
- Poursuite des rencontres de sensibilisation et d'information des élèves pour contrer la cyber-intimidation dans les écoles.

Par la suite, les citoyens et membres du conseil sont invités à poser des questions.

Le maire d'arrondissement demande un suivi sur les vols de catalyseurs sur des véhicules et si des arrestations ont eu lieu concernant l'utilisation de carabines à plomb à l'école primaire Jonathan Wilson.

10 - Période de questions du public

Début : 19 h 47

Monsieur Philippe Voisard

Réflexion sur la réfection de la rue Du Pont à Sainte-Geneviève et la conservation des petits trottoirs compte tenu du caractère patrimonial.

Fin : 19 h 50

10 - Période de questions des membres du conseil

Début : 19 h 50

La conseillère d'arrondissement, madame Suzanne Marceau souligne qu'à la place Bellerive, 2 arrêts obligatoires seront installés le 23 juin prochain à l'intersection du boulevard Gouin et de la rue Duvernay et à l'intersection du boulevard Gouin et de la rue Saint-Georges.

Point d'information du conseiller d'arrondissement, monsieur Alain Wilson qui veut s'assurer que la Ville de Montréal fasse de ce chantier une priorité pour l'été 2022, le pavage sur la rue Cherrier de la rue Jean Yves à Legault.

Fin : 19 h 53

CA22 28 121

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mardi 3 mai 2022.

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mardi 3 mai 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.05 1229452008

CA22 28 122

Prendre acte des procès-verbaux et compte-rendu des comités du conseil de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

De prendre acte du dépôt:

des procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme des séances du 15 mars, 19 avril et 25 avril 2022;

et du compte-rendu du comité de la sécurité publique, de la circulation et des mesures d'urgences de la séance du 4 mai 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.06 1229452011

CA22 28 123

Autoriser une subvention de 15 000 \$ à titre de partenaire de saison au Centre des arts de la scène Pauline-Julien pour l'année 2022.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Stéphane CÔTÉ

Et résolu :

D'autoriser une subvention de 15 000 \$ à titre de partenaire de saison du Centre des arts de la scène Pauline-Julien pour l'année 2022.

D'imputer la dépense au compte suivant :

2408 0010000 301120 07289 61900 016491 0000 000000 000000 00000 0000

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1227593009

CA22 28 124

Autoriser la révision du nombre d'heures à la baisse que l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève prévoit, entend utiliser et qui est prévu aux articles 4.1 (heures de glace) et 4.2 (gymnases et plateaux sportifs) du contrat de fourniture de services signé avec le Complexe sportif Saint-Raphaël.

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'autoriser la révision du nombre d'heures à la baisse que l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève prévoit utiliser et qui est prévu aux articles 4.1 (heures de glace) et 4.2 (gymnases et plateaux sportifs) du contrat de fourniture de services signé avec le Complexe sportif Saint-Raphaël.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1227593012

CA22 28 125

D'autoriser une dépense additionnelle de 13 519,92 \$, taxes incluses, pour effectuer la réhabilitation de la chaussée de rues supplémentaires dans le cadre du contrat accordé à l'entreprise Les Pavages La Cité B.M., majorant ainsi le montant total du contrat de 72 887,25 \$ à 86 407,17 \$ taxes incluses. PDI programme de réfection routière - règlement 0820-001.

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 13 519,92 \$, taxes incluses, pour effectuer la réhabilitation de la chaussée de rues supplémentaires dans le cadre du contrat accordé à l'entreprise Les Pavages La Cité B.M., majorant ainsi le montant total du contrat de 72 887,25 \$ à 86 407,17 \$ taxes incluses. PDI programme de réfection routière - règlement 0820-001.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1227146009

CA22 28 126

Approuver l'entente de service entre l'arrondissement de L'île-Bizard - Sainte-Geneviève et le Cégep Gérald-Godin, pour les services de patrouilleur effectuant la patrouille sur le territoire du cégep pour la période du 5 septembre 2022 au 31 décembre 2024.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Stéphane CÔTÉ

Et résolu :

D'approuver l'entente de services entre la Ville de Montréal - Arrondissement de L'île-Bizard - Sainte-Geneviève et le Cégep Gérald-Godin, pour les services de patrouilleur effectuant la patrouille sur le territoire du cégep pour la période du 5 septembre 2022 au 31 décembre 2024;

D'autoriser le directeur d'arrondissement à signer l'entente, pour et au nom de la Ville de Montréal - Arrondissement de L'île-Bizard - Sainte-Geneviève.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1229413008

CA22 28 127

Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés, pour la période du 1er au 30 avril 2022, en vertu du règlement CA28 0074.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés, pour la période du 1er au 30 avril 2022, en vertu du règlement CA28 0074.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1229452009

CA22 28 128

Autoriser le paiement des factures du Complexe sportif Saint-Raphaël, pour la location de glace et salles de juillet 2022 à juin 2023, pour un montant mensuel de 65 283,89 \$ taxes incluses (783 406,73 \$ annuellement).

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

D'autoriser le paiement des factures du Complexe sportif Saint-Raphaël, pour la location de glace et salles de juillet 2022 à juin 2023, pour un montant mensuel de 65 283,89 \$ taxes incluses (783 406,73 \$ annuellement).

LOCATION DE GLACE

Un montant mensuel de 37 442,83 \$, avant taxes, pour la location de glace

La somme de 449 313,94 \$ + taxes pour la location de glace sera imputée conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel à même le poste budgétaire:-

2408.0010000.301118.07143.55290.000000.0000.000000.000000.000000.000000

LOCATION DE SALLES

Un montant mensuel de 19 338,11 \$, avant taxes, pour la location de salles.

La somme de 232 057,43 \$ + taxes pour la location de salles sera imputée conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel à même le poste budgétaire:-

2408.0010000.301117.07123.55290.000000.0000.000000.000000.000000.000000

Conformément à l'article 5 du contrat, les montants pour la glace, gymnase et Gymibik, excluant la salle, ont été indexés en vertu de l'indice des prix à la consommation (IPC) de l'année antérieure (variation de IPC entre février 2021 et février 2022).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1227593010

CA22 28 129

Prendre acte du rapport du maire aux citoyen.nes des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Ste-Geneviève au 31 décembre 2021 et autoriser la diffusion du rapport sur le site internet de l'arrondissement.

Il est proposé par Stéphane CÔTÉ

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

Prendre acte du rapport du maire aux citoyen.nes des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève au 31 décembre 2021 et autoriser la diffusion du rapport sur le site internet de l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1220364001

CA22 28 130

Règlement numéro CA28 0023-43 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de modifier, d'abroger et d'adopter diverses dispositions normatives.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par la conseillère d'arrondissement madame Danielle Myrand et dépôt du premier projet de règlement est fait en vue de l'adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du règlement CA28 0023-43 modifiant le règlement de zonage.

ADOPTION DU PREMIER PROJET

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Richard BÉLANGER

Et résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro CA28 0023-43 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de modifier, abroger et adopter diverses dispositions normatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1227905028

CA22 28 131

Règlement numéro CA28 0049-01 modifiant le Règlement sur les systèmes de traitement des eaux usées par rayonnement ultraviolet CA28 0049 à l'effet d'interdire tout nouveau système de traitement des eaux usées par rayonnement ultraviolet.

Avis de motion est donné par le conseiller d'arrondissement monsieur Richard Bélanger de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du projet de règlement numéro CA28 0049-01 modifiant le Règlement sur les systèmes de traitement des eaux usées par rayonnement ultraviolet CA28 0049 à l'effet d'interdire tout nouveau système de traitement des eaux usées par rayonnement ultraviolet, lequel est déposé avec le sommaire décisionnel.

40.02 1227905029

CA22 28 132

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant une modification de la signalisation de stationnement sur la rue Philippe-Delisle, à la suite d'une recommandation du comité sur la sécurité publique, la circulation et les mesures d'urgence.

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Stéphane CÔTÉ

Et résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant la modification de la signalisation de stationnement sur la rue Philippe-Delisle de la façon suivante :

- De retirer les restrictions de stationnement du côté des adresses paires jusqu'à l'entrée du sentier du Parc-Nature. Cependant, préserver une zone d'interdiction de stationnement des deux côtés de la rue de 25 mètres vers l'Ouest (jusqu'au sentier de la rue Sauvé).
- De maintenir la zone d'interdiction de stationnement du côté des adresses impaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1229413016

CA22 28 133

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant un ajout de signalisation de stationnement sur la rue des Bruants, à la suite d'une recommandation du comité sur la sécurité publique, la circulation et les mesures d'urgence.

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Stéphane CÔTÉ

Et résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant l'ajout d'une signalisation de stationnement sur la rue des Bruants pour interdire le stationnement sur une distance de 15 mètres (longueur approximative de 3 véhicules) dans les deux sens de la circulation à l'intersection du boulevard Jacques-Bizard et la rue des Bruants.

La longueur est calculée à partir du début de l'intersection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1229413017

CA22 28 134

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant à ajouter deux panneaux d'arrêt sur la rue de Tonty dans les deux directions à l'intersection de la place Clément (sortie sud), à la suite d'une recommandation du comité sur la sécurité publique, la circulation et les mesures d'urgence.

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Stéphane CÔTÉ

Et résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant l'ajout de deux panneaux d'arrêt dans les deux directions sur la rue de Tonty à l'intersection de la place Clément (sortie sud).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1229413018

CA22 28 135

Entériner la décision d'autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et en autoriser les dérogations réglementaires nécessaires.

Il est proposé par Stéphane CÔTÉ

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'autoriser la tenue d'événements publics dans l'arrondissement pour:

- 1) la corvée de nettoyage, le 29 mai 2022, à 9h au Coin de Cherrier et Wilson.
- 2) les petits entrepreneurs, le 4 juin 2022, de 9h à 13h au parc Eugène-Dostie

Il est proposé par Stéphane CÔTÉ

appuyé par Suzanne MARCEAU

D'amender le point 40.06 comme suit:

- en remplaçant le texte par le suivant:

« D'entériner la décision d'autoriser la tenue des événements publics suivants sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et en autoriser les dérogations réglementaires nécessaires :

- 1) *La corvée de nettoyage*, le 29 mai 2022, à 9 h au coin des rues Cherrier et Wilson.
- 2) *La grande journée des petits entrepreneurs*, le 4 juin 2022, de 9 h à 13 h au parc Eugène-Dostie. »

La secrétaire d'arrondissement met aux voix le point 40.06, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

40.06 1227593011

CA22 28 136

Demande d'autorisation de sollicitation de porte en porte sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève par les Louveteaux - Louvettes de l'association des aventuriers de Baden-Powell afin de ramasser des bouteilles vides, le tout conformément à l'article 6.1.2.6 de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes.

Il est proposé par Stéphane CÔTÉ

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'autoriser la sollicitation de porte en porte sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève par les Louveteaux - Louvettes de l'association des aventuriers de Baden-Powell afin de ramasser des bouteilles vides, le tout conformément à l'article 6.1.2.6 de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1228426001

CA22 28 137

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la rénovation d'un élément extérieur d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 56, rue de la Plage-Riviera correspondant au lot no. 1 843 470 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la rénovation d'un élément extérieur d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 56, rue de la Plage-Riviera correspondant au lot no. 1 843 470 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1227905027

CA22 28 138

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la rénovation et l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 59, rue de la Plage-Riviera correspondant au lot no. 1 843 464 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, l'agrandissement et la rénovation d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 59, rue de la Plage-Riviera correspondant au lot no. 1 843 464 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1227905026

CA22 28 139

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 935, rue Blouin correspondant au lot no. 4 297 276 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 935, rue Blouin correspondant au lot no. 4 297 276 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1227905025

CA22 28 140

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 805, rue De Tonty correspondant au lot no 4 297 272 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 805, rue De Tonty correspondant au lot no. 4 297 272 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.11 1227905024

CA22 28 141

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 230, rue Barette correspondant au lot no. 4 296 984 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 230, rue Barette correspondant au lot no. 4 296 984 du cadastre du Québec sous condition:

- Qu'un avant-toit soit ajouté entre le garage existant et le 2e étage projeté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.12 1227905023

CA22 28 142

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 467, avenue Wilson composée du lot no. 4 589 804 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 467, avenue Wilson composée du lot no. 4 589 804 du cadastre du Québec avec les matériaux précisés au sommaire décisionnel suivant :-

- Deux (2) parements extérieurs en façade avant:
 - o Pierre naturelle de la carrière Ducharme;
 - o Clin horizontal d'aluminium MAC de modèle Harrywood de couleur teck;
- Toiture en tôle à baguette MAC de modèle inspiration couleur noir titane;
- Les soffites, les fascias, les contours des fenêtres, la porte d'entrée et de garage seront en aluminium MAC de couleur noir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.13 1227905022

CA22 28 143

Désigner un maire suppléant pour l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

Il est proposé par Stéphane CÔTÉ

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

De désigner la conseillère d'arrondissement madame Suzanne Marceau à titre de maire suppléant de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour la période comprise entre le 8 juin et le 6 septembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1229452010

CA22 28 144

Statuer sur la nomination des membres du comité consultatif du Village de Sainte-Geneviève.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Stéphane CÔTÉ

Et résolu :

De procéder à la nomination des personnes suivantes au comité consultatif du village de Sainte-Geneviève:

MEMBRE ÉLU.E:

- la conseillère d'arrondissement madame Suzanne Marceau

MEMBRES CITOYENS:

- monsieur Robert Cloutier
- monsieur Jean-Pierre Tanguay.

MEMBRES ACTEURS DU MILIEU ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE:

- madame Annie Dorion, Directrice générale et artistique de la salle Pauline-Julien ou son représentant;
- madame Christine Legault, PME Montréal L'Ouest-de-l'Île
- madame Julie Pelletier, Directrice générale du Cégep Gérald-Godin ou son représentant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.02 1227905030

Dépôt de documents – Avril 2022

- Suivi budgétaire dépenses;
- Suivi budgétaire revenus;
- Virements budgétaire ;
- Virements PDI;
- Liste des permis émis – occupation;
- Liste des permis émis – construction;
- Liste des permis émis – lotissement.

- Lettre datée du 1^{er} juin 2022 de monsieur Gilles Lacroix, président du conseil d'administration du syndicat de l'Union des producteurs agricoles secteurs Laval-Montréal.

60.01

CA22 28 145

Levée de la séance

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 7 juin 2022 à, 20 h 17

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

Stéphane CÔTÉ
Maire d'arrondissement

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 juillet 2022.